

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU JEUDI 10 FEVRIER 2022

Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 17H30.

Mme la principale informe que Mme Lefèvre, CPE du collège, est remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire par Mme Petit Romane AED du collège, qui à ce titre ne siègera plus en tant que membre élu au conseil d'administration mais en tant que membre de droit.

Une AED a été recrutée pour remplacer Mme Petit.

Mme Cabanel C., représentant les enseignants, est nommée secrétaire de séance.

Le Procès Verbal du 02/12/2021 est soumis à l'adoption.

Votants : 17

- . Pour : 17*
- . Contre : 0*
- . Abstention : 0*

Adoption à l'unanimité.

Présentation de l'ordre du jour par Mme la principale.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 02/12/21.*
- Adoption de l'ordre du jour*
- Actualité au collège*
- Présentation de la DG 2022-2023 : impact sur les postes enseignants*
- Contrats et conventions*
- Points travaux*
- Présentation du rapport d'évaluation nationale du collège*
- Questions diverses.*

Votants : 17

- . Pour : 17*
- . Contre : 0*
- . Abstention : 0*

Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

I. Actualité au collège

Mme la principale fait le point sur la crise sanitaire que nous traversons depuis début 2020.

Depuis la rentrée de janvier 2022, le collège jusqu'alors relativement épargné par la crise, connaît des perturbations importantes dans son fonctionnement. Elèves, professeurs, AED, AESH, personnels administratifs, personnels techniques sont touchés en tant que cas contacts ou cas positifs à la COVID 19.

Le collège a dû s'adapter, se réorganiser pour minimiser les perturbations touchant tous les services.

- *Arrivée de Mme Deffreix à 17h40.*

II. Présentation de la DG 2022-2023 : impact sur les postes enseignants

Mme la principale présente la répartition des heures de la DGH pour la rentrée 2022. Cette répartition a été discutée en conseil pédagogique le lundi 31 janvier.

269 heures d'enseignements sont à répartir sur 9 classes et 17 enseignants titulaires se répartissent ces heures.

En 2021 – 22, le collège accueille 219 élèves, la prévision d'effectifs pour la rentrée 2022 est de 2013 élèves (43 en 6^{ième}, 53 en 5^{ième}, 50 en 4^{ième} et 67 en 3^{ième}).

Pour information, la démographie scolaire du Lot du 1^{er} degré est en baisse de 0,7% (-73 élèves) et dans le 2nd degré en baisse de -1% (-105). Dans l'académie de Toulouse, seul le département de la Haute Garonne a une démographie scolaire en hausse (sur l'académie dans le 2nd degré : collège -0,2%, lycée professionnel -1,5%, Lycée GT +1,6%, Post Bac -1,9%).

Les 269 h de dotation se décomposent ainsi : chaque classe a 26 heures d'enseignement obligatoire (26h X 9), s'ajoutent 3h par classe d'autonomie (3X9 27h) et les heures réglementaires pour certaines disciplines (l'heure de labo SVT et Sc. Physique (2h) et UNSS (6h))

Ces 27 heures d'autonomie permettent de mettre en œuvre les enseignements de latin (5h), la section natation (3h), l'Accompagnement Personnalisé (18h), la chorale (1h).

En 6^{ième} : Accompagnement personnalisé prévu en français et mathématiques pour de l'apport méthodologique, AP SVT et technologie car ce sont de nouvelles disciplines qui nécessitent de se familiariser avec la démarche scientifique, les salles spécialisées et leur matériel.

En 5^{ième} : Accompagnement personnalisé prévu en français, en maths (le Chef d'Etablissement demandera une HSA pour augmenter l'AP en maths).

En 4^{ième} : Accompagnement personnalisé prévu en anglais, et en SVT (le programme nécessite du travail en petit groupe).

En 3^{ième} : Accompagnement personnalisé prévu en français et en histoire-géographie pour préparer le DNB.

Les heures rajoutées en accompagnement personnalisé permettent aux élèves d'avoir l'horaire réglementaire mais avec une séance en demi-classe pour permettre une approche pédagogique différenciée et plus personnalisée.

Mme la principale énonce ensuite la liste des temps partagés.

17 enseignants titulaires (un départ à la retraite, un poste à pouvoir), 5 enseignants en poste partagé.

Le Réseau d'Etablissements Ruraux (Puy l'Evêque, Prayssac, Luzech, Montcuq) en expérimentation, a réfléchi ensemble à associer les postes partagés afin de stabiliser les enseignants sur une zone géographique.

Le collège de Puy l'Evêque fera aussi partie du Territoire Educatif Rural mis en place sur le secteur de la CCVLV, cela renforcera la stabilisation des équipes sur la zone géographique.

Mme la principale explique le fonctionnement des indemnités pour mission particulière (IMP).

Les IMP qui sont fléchées : coordination de la section sportive natation, référent numérique et ENT, labo de technologie.

Les IMP de l'établissement : la CPE est la référente décrochage scolaire, le documentaliste est le référent culture.

Les IMP devoirs faits et EDD sont à attribuer.

Aucune ouverture ou fermeture de poste n'est à voter pour cette future rentrée.

Les enseignants précisent que cette répartition tient compte à la fois et surtout des besoins des élèves mais aussi du besoin de stabiliser une équipe enseignante.

Pour un suivi efficace des élèves, une bonne connaissance de leurs difficultés et de leurs besoins, les enseignants ont besoin d'être présents dans leur établissement pour partager et travailler en équipe.

A ce titre, les enseignants demandent que soient pris en compte les besoins inhérents à la pandémie et à la scolarisation fractionnée de nombreux élèves cette année.

Il est demandé que soient pris en compte un besoin supplémentaire d'une heure de soutien en mathématiques (ce qui est préconisé par le plan mathématiques) dans la DGH ainsi que les moyens de financer les 2h de chorale que doit proposer l'établissement.

Les parents s'étonnent que la DHG de la future rentrée ne fournisse pas d'heures supplémentaires par rapport à la précédente rentrée pour soutenir les élèves fragilisés par la crise sanitaire.

Il est demandé par les enseignants que le vote final de la DGH soit reporté à la fin de l'année scolaire pour tenir compte des adaptations tardives qui peuvent se présenter.

III. Contrats et conventions

Aucun contrat et aucune convention ne sont à signer.

- *Arrivée de Mme Borthaire à 18h.*

IV. Points travaux

- Le gymnase communal qu'utilise le collège va être en travaux entre mai 2022 et février 2023. Le matériel du collège doit être entreposé ailleurs. Durant les travaux, la commune de Duravel propose l'utilisation de son gymnase et la commune de Puy l'Evêque propose l'utilisation de la salle des fêtes. Le conseil départemental est sollicité pour effectuer les transports des élèves du collège vers ces nouveaux sites.

- Des travaux au second étage du collège doivent commencer au printemps pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite jusqu'au CDI et à la salle informatique du collège. Ces travaux permettront également la création d'une salle de cours supplémentaire au second niveau.

V. Présentation du rapport d'évaluation nationale du collège

Mme la principale décrit le cheminement des étapes d'évaluation de l'établissement, évaluation nationale qui doit être faite tous les 5 ans dans les établissements scolaires et dont les domaines d'évaluation sont : Domaine 1 : les apprentissages et les parcours des élèves, Domaine 2 : la vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire, Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement et Domaine 4 : L'établissement dans son environnement institutionnel.

- La partie auto-évaluation s'est déroulée durant plusieurs mois au cours de l'année scolaire 2020-21. De nombreuses rencontres ont permis de se concerter et d'analyser les pratiques de l'établissement. Ces moments ont été très appréciés et productifs.

- Le 08/10/21 des observateurs, un trinôme d'évaluateurs externes, sont venus visiter le collège et ont rencontré des représentants des membres et usagers du collège.

- Le 17/11/21 la restitution d'un pré-rapport a été faite par ces observateurs et a été un nouveau temps d'échange.

- Le rapport de l'évaluation du collège a été transmis par les services du rectorat à l'établissement. Des conseils et préconisations ont été formulés et centrés sur la concertation et l'ouverture.

Cette évaluation va servir de support pour l'élaboration du projet d'établissement et du contrat d'objectifs de l'établissement.

VI. Questions diverses

- M. le Maire de Puy l'Evêque, tient à faire savoir que des nuisances lui sont rapportées à la mairie. Ces nuisances sont causées par des élèves qui, à la sortie du collège, stationnent devant le collège, aux abords ou dans le village.

Les enseignants rappellent que sur le temps d'étude de fin de journée, des heures de devoirs faits sont placées et que ces élèves peuvent y participer. Le foyer des élèves leur est également accessible.

Les élèves autorisés à quitter le collège sont également en grande majorité attendus par leurs parents pour regagner leur domicile.

- *Les enseignants souhaitent procéder à la lecture d'une motion.*

*Mme la principale remercie tous les membres du Conseil d'Administration.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 18h50.*

La Secrétaire de séance



